



HAL
open science

Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique). Enjeux d'écriture, enjeux d'interprétations.

Sabrina Melenotte

► To cite this version:

Sabrina Melenotte. Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique). Enjeux d'écriture, enjeux d'interprétations.. Cultures & conflits, 2016, Ethnographies politiques de la violence, 103-104, pp.111-129. 10.4000/conflits.19378 . halshs-02305086

HAL Id: halshs-02305086

<https://shs.hal.science/halshs-02305086>

Submitted on 3 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique)

Enjeux d'écriture, enjeux d'interprétations

Writing (about) a Massacre: Acteal 1997-2008 (Mexico). The Stakes of Writing and of Interpretations

Sabrina Melenotte



Édition électronique

URL : <http://conflits.revues.org/19378>

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits
liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2016

Pagination : 111-129

ISBN : 978-2-343-11087-5

ISSN : 1157-996X

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique

Sabrina Melenotte, « Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique) », *Cultures & Conflits* [En ligne], 103-104 | automne/hiver 2016, mis en ligne le 20 décembre 2018, consulté le 09 janvier 2017.
URL : <http://conflits.revues.org/19378> ; DOI : 10.4000/conflits.19378

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Creative Commons License

Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique)

Enjeux d'écriture, enjeux d'interprétations

Sabrina MELENOTTE

Sabrina Melenotte est docteure en anthropologie sociale et ethnologie (spécialité anthropologie politique) de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Rattachée au Laboratoire d'anthropologie des institutions et organisations sociales (LAIOS) de l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), elle a mené ses recherches doctorales sur le (post-)conflit armé dans l'État du Chiapas et poursuit actuellement des recherches sur les disparitions dans l'État du Guerrero. Ses principales publications portent sur le zapatisme et la violence politique au Mexique.

En adoptant une perspective d'anthropologie politique et pragmatique ¹, cet article revient sur quelques enjeux herméneutiques et politiques d'un massacre survenu le 22 décembre 1997. C'est dans la localité d'Acteal, située dans la municipalité de Chenalhó dans la région des Hautes-Terres du Chiapas, que quarante-cinq tsotsil appartenant à l'organisation religieuse pacifique, les Abeilles, trouvent la mort ². L'analyse des controverses autour du massacre, qui se sont produites immédiatement après le massacre puis dix ans plus tard, permet de revenir sur le phénomène paramilitaire dans le conflit armé au Chiapas. L'accent ou, à l'inverse, l'effacement de certaines « traces indiciaires ³ » relayées ensuite sur les scènes judiciaire et médiatique permettent de discerner ainsi quelques spécificités du régime mexicain par rapport à d'autres pays latino-américains.

1. Cet article est le fruit d'une recherche doctorale en anthropologie politique à partir de nombreux terrains menés entre 2003 et 2010 au Chiapas. La thèse, intitulée « Caciquismes, résistances, violences. Les *pedranos* et l'État mexicain dans le Chiapas postrévolutionnaire » a été soutenue le 12 novembre 2014.
2. L'organisation les Abeilles (*Las Abejas*) a été créée en 1992 dans la région des Hautes-Terres, soit deux ans avant le soulèvement zapatiste. Il s'agit d'une organisation catholique progressiste proche du Diocèse de San Cristóbal de Las Casas et de l'ancien Évêque Samuel Ruiz. Les membres des Abeilles partageaient les mêmes demandes de justice sociale que les zapatistes mais refusaient la voie armée.
3. Ginzburg C., « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, n°6, novembre 1980, pp. 3-44.

Dès 1998, la médiatisation du massacre d'Acteal cristallise l'ambivalence de l'État mexicain qui réprime sa population la plus vulnérable alors qu'il entame un processus de démocratisation depuis la fin des années 1980 et aspire à entrer dans le « Premier monde » depuis la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le déni du gouvernement sur sa responsabilité dans les faits survenus à Acteal a engendré une bataille discursive de la part d'acteurs non-gouvernementaux émergents, des militants, universitaires et journalistes indépendants, qui ont dénoncé l'aporie des interprétations officielles et ont érigé Acteal en paradigme de la violence politique au Mexique. Dix ans plus tard, ces controverses ont été réactivées dans une affaire ⁴ faisant la part belle à une version portée par de nouveaux acteurs politiques et religieux, gouvernementaux et non-gouvernementaux, et qui vise cette fois-ci à innocenter et à libérer les prisonniers considérés jusque-là comme les « auteurs matériels » du massacre. Cette nouvelle controverse médiatique et judiciaire a contribué à légitimer une nouvelle catégorie de victimes, celle des « prisonniers innocents », entrant en concurrence avec celle des survivants directs du massacre qui avait prédominé pendant dix ans.

Je reviendrai d'abord sur le contexte du premier scandale et de l'affaire pénale qui a opposé deux rapports, l'un officiel et l'autre non-gouvernemental, rédigés directement après le massacre en 1998. Dans un second temps, j'examinerai la nouvelle version mise à jour dix ans plus tard par de nouveaux acteurs politiques, juridiques et universitaires, qui s'en sont emparé pour se placer sur l'échiquier politique national. Celle-ci se réfère à une « autre injustice » provenant de vices de procédures au moment des arrestations en 1998 et qui traduit une inversion rhétorique relative à une technique de défense visant à innocenter les prisonniers. Enfin, au-delà des interprétations officielle et non-gouvernementale, il s'agira de proposer une anthropologie politique du massacre, appréhendé comme un rituel de répression visant à restaurer l'ordre établi.

Le massacre d'Acteal : un pavé dans la mare de la transition démocratique au Mexique

Le tournant multiculturel et néolibéral entamé au Mexique au début des années 1990 s'est manifesté dans l'État du Chiapas de manière explosive par une rébellion de milliers de paysans indiens qui, sous la bannière de l'Armée zapatiste de libération nationale (*Ejército zapatista de liberación nacional*, EZLN), répondaient dès 1994 à une crise économique et politique que le tournant néolibéral avait accélérée. Dans la municipalité de San Pedro Chenalhó,

4. Je reprends ici la définition d'Elisabeth Claverie de l'affaire, en tant que modèle historique qu'elle identifie avec l'intervention de Voltaire pour dénoncer des injustices, et qui devint par la suite un modèle politico-judiciaire repris notamment par Zola dans l'affaire Dreyfus en tant qu'outil critique. Cf. Claverie E., « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix*, vol. 7, n°26, 1994, pp. 76-85.

située dans la région de Los Altos, cette crise généralisée a abouti deux ans plus tard à la privatisation des espaces communautaires et à l'autonomisation de la justice hors du cadre légal. En effet, fin 1995, la municipalité de Chenalhó à majorité indienne est devenue un bastion du zapatisme, rompant de manière inédite avec un puissant contrôle social de la part des hommes politiques locaux, les caciques indiens affiliés au Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et qui régnaient en maître depuis la période postrévolutionnaire ⁵.

Entre 1996 et 1997, l'auto-proclamation d'une municipalité autonome zapatiste, légitimée par la majorité des habitants, a formé un contre-pouvoir qui a ébranlé l'hégémonie du PRI et déclenché des peurs puissantes chez les caciques indiens et leurs sympathisants, qui ont répondu par l'auto-organisation et l'armement des membres les plus actifs, jusqu'à la formation d'un groupe d'autodéfense, appelé à ses débuts « *pojwanej* » (les « protecteurs » en langue tsotsil). Dès lors, de nombreuses tensions anciennes ont éclaté simultanément dans plusieurs localités de Chenalhó pour des motifs politiques, agraires ou religieux, augmentant les clivages parmi les *pedranos* ⁶. Des assassinats et des violences diverses (kidnapping, embuscade, lynchage, torture, déplacements forcés, expulsions) se sont enchaînés pendant deux ans, suscitant l'effroi de la population civile dans une région où se multipliaient les acteurs armés. Le paroxysme des violences a été atteint lors du massacre d'Acteal, exécuté par un groupe local de paysans indiens appartenant à l'organisation politique cardéniste ⁷, se désignant eux-mêmes de « protecteurs », nommés groupe « d'autodéfense » par le gouvernement et qualifiés de « paramilitaires » par les défenseurs des droits de l'homme. Il causa la mort de quarante-cinq personnes, essentiellement des femmes et des enfants, tsotsil comme leurs agresseurs, affiliés à l'organisation religieuse, sympathisante des rebelles néo-zapatistes mais pacifique, les Abeilles.

Le scandale Acteal en 1998

Le scandale suscité par ces violences a été immédiatement porté par des universitaires et par des défenseurs des droits de l'homme qui ont récusé radicalement la version officielle du gouvernement contenue dans le *Livre blanc sur Acteal* publié en 1998.

5. Rus J., « La comunidad revolucionaria institucional: la subversión del gobierno indígena en Los Altos de Chiapas, 1936-1968 », in *Chiapas: los rumbos de otra historia*, México, UNAM/CIESAS/CESMECA/Universidad de Guadalajara, 1995, pp. 251-277.

6. *Pedranos* est le gentilé par lequel s'identifient les habitants de la municipalité de San Pedro Chenalhó, en référence à saint Pierre.

7. Les « cardénistes » constituent un groupe d'opposition historique précoce au PRI, au pouvoir pendant 70 ans. Cette faction locale dissidente se situait sur des terres collectives à Los Chorros, en marge du centre de la municipalité où se trouvaient les caciques du PRI. Ces ennemis historiques firent néanmoins alliance en 1996 et 1997 contre le même ennemi zapatiste.

Immédiatement après les faits, l'interprétation officielle a été prise en charge par le Bureau du Procureur de la République (*Procuraduría General de la República*, PGR), responsable de l'enquête⁸. Quelques mois plus tard, le *Livre Blanc sur Acteal* (*Libro blanco sobre Acteal*) a offert trois variations d'une même lecture : un conflit intercommunautaire, un conflit interreligieux, ou une vengeance de sang comme expression « coutumière » des résolutions de conflits locaux. En s'appuyant sur des travaux d'anthropologie sur les pratiques intolérantes des caciques locaux⁹, notamment sur les conflits religieux et politiques anciens, puis sur une discorde foncière autour d'une carrière de sable, la version officielle a présenté le massacre comme une série de « conflits internes » aux communautés, naturellement intolérantes et dont la violence serait une « coutume ». Les informations sont éparées dans ce rapport écrit dans l'empressement de l'après-massacre dans le but évident de dissimuler les faits d'un événement qui aurait pu être évité. Mais surtout, le *Livre Blanc sur Acteal* est rempli de contradictions. Malgré la théorie du règlement de comptes entre indiens, le Bureau du Procureur de la République (PGR) reconnaît la complicité de « quelques » policiers de la Sécurité publique (*Seguridad Pública*) :

« La participation de *quelques éléments* de la coordination de Sécurité Publique de l'État du Chiapas, plutôt que de minorer les tensions de la zone, augmente le potentiel de violence et contribue au processus de décomposition du tissu social de Chenalhó¹⁰. »

Mais la thèse qui prédomine est celle de l'« omission » et de l'« indifférence » des forces policières, qui constituent un délit condamné par l'institution :

« La Sécurité publique détachée dans la zone n'a pas réussi à empêcher l'escalade des agressions.

« Face au manque d'action de la justice à Chenalhó et de fermes politiques de sécurité publique, les sympathisants du Conseil municipal constitutionnel et les membres du Parti Cardéniste ont formé dans chaque communauté leurs propres "Commissions de Sécurité et Vigilance", pour maintenir l'ordre et se protéger face à la présence

8. Le Bureau du Procureur de la République (*Procuraduría General de la República*, PGR) est l'organe exécutif du Pouvoir exécutif fédéral au Mexique responsable des investigations et poursuites des délits d'ordre fédéral. Celui-ci préside le Ministère Public de la Fédération et ses organes auxiliaires que sont la police et les experts.

9. Pineda L. O., « Maestros bilingües, burocracia y poder político en Los Altos de Chiapas », in *Chiapas: los rumbos de otra historia*, México, UNAM/CIESAS/CESMECA/ Universidad de Guadalajara, 1995, pp. 279-300.

10. *Procuraduría General de la República, Libro blanco sobre Acteal, Chiapas*, México, Procuraduría General de la República, 1998, p. 73, nous soulignons.

des bases d'appui de l'EZLN dans la municipalité.

« En revanche, il est absolument injustifiable que des éléments de la Sécurité Publique se soient impliqués dans l'action, et même dans l'équipement de ces commissions de sécurité et de vigilance qui, davantage que des corps d'auto-défense de la propre communauté, ont fini par maintenir une coordination unique sous le commandement des caciques de Los Chorros. Par conséquent, il est condamnable que face à l'escalade des vols et agressions commis par ce groupe contre les Abeilles, l'autorité soit restée indifférente. Cette indifférence a contribué à ce que l'agression ait lieu à Acteal, non seulement par omission dans l'accomplissement de fonctions, mais aussi par l'indolente complicité pour ne pas prévenir le massacre le jour des faits ¹¹. »

Le Bureau du Procureur de la République conclut pourtant qu'il n'y a jamais eu de groupes paramilitaires au Chiapas :

« Le Bureau du Procureur de la République (PGR) a documenté l'existence de groupes de civils armés dans la municipalité de Chenalhó, *ni organisés, articulés, entraînés, ni financés par l'armée mexicaine, ni par d'autres instances gouvernementales*, mais leur gestation et organisation répond à une logique interne déterminée par la confrontation, entre les communautés et au sein des communautés, avec les bases d'appui zapatistes ¹². »

On remarque dans ces conclusions officielles l'absence totale de mention au rôle de l'Armée. Or comment des armes de haut calibre à l'usage exclusif de l'Armée arrivent-elles entre les mains de groupes civils ? Comment les techniques de contre-insurrection sont-elles apprises par ces *pojwanej* ? Quid de la Sécurité publique : comment expliquer la circulation et le libre-transit des armes et des uniformes parmi les civils ?

Finalement, de manière arbitraire et aléatoire, la PGR a arrêté le 25 décembre à Chenalhó quatre-vingt-seize hommes, convoqués par les autorités municipales sans motif précis à une réunion à laquelle ils se rendaient dans un transport en commun local (*redila*). Le maire de Chenalhó alors en fonction, un cacique local du PRI, Jacinto Arias Cruz, a également été arrêté et accusé de l'armement des groupes paramilitaires. Il a reçu la peine la plus sévère : trente-six ans et trois mois de prison. Vingt-quatre autres personnes ont reçu la même peine pour délits d'homicide qualifié, lésions qualifiées, port sans licence d'armes à feu à l'usage exclusif de l'Armée et de la Force Aérienne. Dans l'urgence, l'institution a également condamné des fonctionnaires et ex-

11. *Ibid.*, p.95.

12. *Ibid.*, p.56, nous soulignons.

fonctionnaires de l'institution judiciaire pour leur mauvais travail dans dix-sept des trente-quatre enquêtes préalables. Au total, quinze fonctionnaires d'État de la Sécurité publique ont été jugés, soit pour des délits d'homicide et de lésion par omission, soit pour ne pas avoir accompli leur devoir de sauvegarder l'intégrité des habitants le jour du massacre, ou encore pour ne pas avoir agi avant le massacre. En revanche, les hauts fonctionnaires politiques n'ont pas été jugés, mais démis de leur fonction, sous la pression médiatique et les mobilisations populaires : le Ministre de l'Intérieur Emilio Chuayffet, le gouverneur de l'État du Chiapas Julio César Ruiz Ferro, son secrétaire Homero Tovilla Cristiani, le vice-Ministre de l'Intérieur Uriel Jarquín Gálvez et le Secrétaire du Conseil de Sécurité Publique de l'État du Chiapas (*Consejo Estatal de Seguridad Pública*) Enrique Cervantes Aguirre, ont « démissionné » de leur fonction sur invitation pressée. Beaucoup de ces hauts-fonctionnaires se sont reconvertis dans la diplomatie, obtenant des postes aux États-Unis ¹³.

La version non-gouvernementale des survivants et du Centre des droits de l'homme Fray Bartolomé de las Casas (CDHFBC)

Cet épisode violent a eu une portée nationale et internationale, décroissant l'événement du niveau local, grâce notamment à l'usage d'Internet par l'EZLN, les milieux militants et les défenseurs des droits de l'homme locaux, nationaux et internationaux. Les organisations civiles ont déployé immédiatement une campagne d'information et de diffusion très importante dans les médias, exerçant ainsi une pression sur le Président Ernesto Zedillo pour qu'il intervienne, au moment où il négociait par ailleurs un accord commercial préférentiel avec l'Union Européenne. Le gouvernement a dû déclarer l'ouverture d'une enquête et s'engager à ce que justice soit faite. Sa dénonciation a également été portée par des anthropologues, notamment féministes ¹⁴, qui ont étayé la théorie de la guerre de basse intensité comme stratégie de contre-insurrection et comme guerre intégrale. Cette version s'appuie sur les témoignages des survivants ainsi que sur le Plan de Campagne Chiapas 94 (*Plan de Campaña Chiapas 94*) du Ministère de la Défense Nationale (*Secretaría de la Defensa Nacional*) ¹⁵ qui prévoit de développer une stratégie de contre-insur-

-
13. Peu de temps après les faits, Julio César Ruiz Ferro a été désigné comme attaché agraire (*agregado agrario*) à l'Ambassade du Mexique aux États-Unis. Jorge Madrazo Cuellar, directeur de la PGR, a été désigné peu de temps après comme Consul du Mexique à Seattle. L'ancien Président Ernesto Zedillo vit actuellement aux États-Unis où il enseigne à l'Université de Yale et est conseiller d'entreprises transnationales (Protect & Gamble, IAP Morgan).
 14. Hernández Castillo R. A, *La otra palabra. Mujeres y violencia en Chiapas, antes y después de Acteal*, México, International Work Group for Indigenous Affairs, 2007.
 15. Le Plan de Campagne *Chiapas 94* a été élaboré et rédigé par le Général José Rubén Rivas Peña, un diplômé de l'École militaire des Amériques à Fort Benning en Géorgie. Au Chiapas, les groupes « paramilitaires » ont été rattachés à la Force opérationnelle Arc-en-Ciel (*Fuerza de Tarea Arcoiris*), un groupe d'élite aéroporté créé par le général Renán Castillo. À Chenalhó, cet engagement de l'État dans le conflit s'est matérialisé surtout par l'intervention d'anciens militaires et de policiers dans la formation de groupes armés locaux, puis par de nombreuses « omissions » concernant les fonctionnaires locaux et des hautes sphères de l'État fin 1997.

rection au Chiapas dès 1995, sous couvert de l'application d'un Plan de défense nationale qui autorise l'action de forces armées face à un « ennemi interne » portant atteinte à la zone de sécurité et à la souveraineté nationales : les populations indiennes et paysannes organisées sous la bannière de l'EZLN. Le Plan en appelle à des tactiques psychologiques et à des actions indirectes de l'État en vue de soutenir et entraîner des organisations paramilitaires et diviser la population civile¹⁶. Cette stratégie contre-insurrectionnelle consiste à « enlever l'eau au poisson¹⁷ », l'eau étant la base sociale et populaire soutenant la guérilla¹⁸. Dès 1997, le Centre des droits de l'homme Fray Bartolomé de las Casas (CDHFBC) a publié une étude où il comparait les méthodes employées par les agresseurs d'Acteal à la stratégie de guerre de basse intensité employée au Vietnam¹⁹. La méthode consiste en la création de forces d'« autodéfense » à partir de civils recrutés dans une structure parallèle subordonnée à l'armée, vouée à des opérations de contre-guérilla et de restauration de l'ordre. Confortée par d'autres sources non-gouvernementales²⁰, la conclusion est formelle : l'attaque du 22 décembre 1997 est le fruit d'une stratégie contre-insurrectionnelle planifiée depuis les hautes sphères politiques visant à attaquer la population la plus vulnérable, les femmes et les enfants, d'une organisation pacifique sympathisante de l'EZLN. Sous couvert de problèmes terriens, de confrontations entre partis, de conflits religieux, d'inimitiés personnelles, de vengeances familiales, est ainsi dissimulée une stratégie paramilitaire de contrôle, de déstabilisation, de fractionnement et de répression sélective dirigée par les plus hautes instances du pouvoir qui menait alors une « guerre sale » au Chiapas.

Ainsi, dès 1998, ce premier scandale déjà bien documenté traduit la transformation de la nature des rapports entre l'État et la société civile au Mexique. Un nouveau discours d'injustice relayé dans les médias nationaux et internationaux, porté par des acteurs issus du milieu des droits de l'homme, d'universitaires et d'avocats engagés, a « fait l'opinion²¹ » dans un mouvement una-

-
16. Selon cette lecture, le conflit armé chiapanèque a consisté en une guerre menée sur tous les fronts (militaire, économique, psychologique), utilisant les moyens de communication et la culture locale pour installer la peur auprès de la population paysanne et indienne du Chiapas. Cf. Castro G., Hidalgo O., *La estrategia de guerra en Chiapas*, México, Centro de Investigaciones Económicas y Políticas de Acción Comunitaria, 1999.
 17. Castro Apreza I., « Quitarle el agua al pez: la guerra de baja intensidad en Chiapas (1994 - 1998) », *Chiapas*, n°8, 1998.
 18. La métaphore du poisson dans l'eau est employée dans ce manuel qui recommande d'agiter l'eau des poissons, soit en y incorporant un venin pour qu'il ne puisse plus survivre, soit pour mettre des poissons plus forts encore qui les attaquent, les poursuivent ou les obligent à disparaître ou à courir le risque d'être mangés par des poissons affamés et agressifs qui sont donc les contre-guérilleros.
 19. Castro Apreza I., « Quitarle el agua... », *op. cit.* ; *Los grupos paramilitares en Chiapas*, México, Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de las Casas, 1999 ; Tavanti M., *Las Abejas : Pacifist Resistance and Syncretic Identities in a Globalizing Chiapas*, New York, Routledge Member of the Taylor and Francis Group, 2003, p. 76.
 20. Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez, *Chiapas. La guerra en curso*, México, ProDH, 1998.
 21. Champagne P., *Faire l'opinion*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

nime qui a eu un écho retentissant sur les scènes nationale et internationale. Bien vite, le massacre d'Acteal est devenu une référence incontournable qui a forgé l'imaginaire national contemporain et un paradigme de la répression d'État persécutant les indiens. Mais les recours nationaux s'étant épuisés après quelques années, les défenseurs des droits de l'homme ont cherché à faire reconnaître le massacre d'Acteal comme un crime contre l'humanité et un féminicide auprès de la Commission internationale des droits de l'Homme (CIDH), en vain. En 2011, des survivants du massacre ont tenté de poursuivre le président de l'époque Ernesto Zedillo Ponce de León, en vain. En parallèle, à l'aide du travail pastoral du Diocèse, les Abeilles ont fait du massacre un mythe fondateur qui a permis de relancer l'organisation touchée en son cœur. Ce processus que l'on pourrait qualifier d'ethnogenèse s'est ritualisé autour des commémorations mensuelles organisées le 22 de chaque mois depuis 1998. Il a fait des victimes et des survivants d'Acteal des héros de cette localité rebaptisée Terre des Martyrs.

L'autre injustice en 2007

L'affaire pénale dix ans plus tard

Ce n'est que tardivement dans ma recherche doctorale que j'ai décidé de prendre à bras le corps l'affaire complexe concernant les faits survenus le 22 décembre 1997. Je m'étais gardée jusque-là d'apporter une lecture de plus à ce massacre déjà bien documenté. Pourtant, deux événements majeurs et d'ampleur nationale ont eu lieu à la fin de l'année 2007 et au cours de l'année 2008, alors que j'habitais la ville de México. D'une part, les Abeilles préparaient une commémoration pour les dix ans du massacre à Acteal, devenu le cœur cérémoniel et politique de l'organisation. D'autre part, et de manière concomitante, une nouvelle version du massacre diffusée dans la presse nationale faisait la part belle aux agresseurs d'antan, les « auteurs matériels » devenant soudain des « prisonniers innocents ». Quelques mois après cette publication, la Cour Suprême de Justice de la Nation (*Suprema Corte de Justicia de la Nación*, SCJN) devait statuer sur la possible libération de vingt prisonniers accusés dix ans plus tôt d'être les « auteurs matériels » du massacre, alors même que la question des « auteurs intellectuels » n'était pas réglée.

C'est donc dans le contexte d'une « forme affaire ²² » sur le massacre d'Acteal que j'ai intégré ces observations à ma recherche et que j'ai suivi la

22. Claverie et Boltanski ont distingué l'« affaire » de la « forme affaire », la seconde débutant quand un ou plusieurs acteurs se détachent du groupe jusque-là unanimement scandalisé pour prendre la défense non des victimes imputées au fauteur de scandales, mais de ce dernier, dont ils entreprennent de montrer et de faire reconnaître aux yeux de tous qu'il n'est pas le coupable qu'on désigne à la vindicte publique, mais, au contraire, qu'il est lui-même une victime. Cf. Boltanski L., Claverie E., « Du monde social en tant que scène d'un procès », in Boltanski L., Claverie E., Offenstadt N., Van Damme S., *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p. 422.

commémoration des Abeilles, assombrie par cette nouvelle version. Les membres de l'organisation religieuse, accompagnés d'organisations des droits de l'homme du Chiapas et de la capitale, ont décidé de se rendre à la capitale pour être présents le jour du verdict de la Cour Suprême. Je m'étais jointe aux Abeilles, accompagnées de défenseurs des droits de l'homme que je connaissais depuis le début de mes recherches, ce qui a facilité ma présence à leurs côtés et levé toute suspicion. Elles décidèrent d'organiser une marche et une conférence de presse pour contester la libération éventuelle des « auteurs matériels » emprisonnés. Je marchai à leurs côtés lors de leurs deux venues en juin et en août 2009 à Mexico, en les accompagnant près du *caballito*²³ de la grande avenue Reforma jusqu'à la Cour Suprême (SCJN) collée au *zócalo*. Voici un extrait de mon carnet de terrain de la marche du 11 août 2009, qui relate une découverte surprenante :

« Le jour de la marche des Abeilles à México et de leur mobilisation devant la Cour Suprême de Justice de la Nation située au Sud du Palais national du *zócalo* en direction de Pino Suárez, je décide de me dégourdir les jambes car l'attente du verdict de la Cour suprême de Justice de la Nation (SCJN) se fait longue. Quel n'est mon étonnement quand sur la même place centrale du *zócalo*, exactement de l'autre côté du Palais national, à moins de 300 mètres, j'aperçois un autre campement entre la cathédrale et les ruines aztèques du *Templo Mayor*. Je repère qu'il s'agit d'un autre groupe de *pedranos*, facilement identifiables à l'habit brodé des femmes, d'ailleurs plus nombreuses que les hommes. Je tombe par hasard sur ce campement collé à la place qui jouxte la Cathédrale et m'approche, en leur demandant de quoi il s'agit. L'une d'elles me tend simplement un tract imprimé où l'on peut lire que les mères et les enfants des "emprisonnés injustement" réclament la libération des innocents. »

Le verdict de la Cour Suprême sur le sort de vingt prisonniers n'a pas uniquement mobilisé les Abeilles. D'autres *pedranos* se trouvaient à quelques mètres de là, de l'autre côté du *zócalo*. Soixante familles s'étaient organisées depuis Chenalhó, menées par les épouses des prisonniers accompagnées de leurs enfants, pour se rendre à la ville de México et être également présents le jour du verdict de la Cour Suprême. Je m'étonnai de n'avoir rien vu de ces mobilisations auparavant et restai stupéfaite de découvrir une « autre injustice » vécue par les femmes des prisonniers, qui reprenaient le même discours d'innocence que les avocats et intellectuels dans la presse.

La révision des éléments sur le massacre d'Acteal avait lieu simultanément sur les scènes judiciaire et médiatique. Le procès a eu lieu à huis clos et je n'ai pas pu y assister, mais la publication à la une de la presse nationale pendant des

23. Il s'agit d'une grande sculpture jaune représentant un cheval stylisé.

semaines de dépositions des agresseurs, d'articles d'avocats, d'hommes politiques et d'intellectuels, a offert de nouveaux éléments riches de sens pour démêler cet imbroglio. Il m'a été possible de situer les premiers indices de cette réécriture de l'histoire le 21 décembre 2006, lorsque le Centre de recherches et d'enseignement économiques (*Centro de Investigación y Docencia Económicas*, CIDE), Alternative Citoyenne 21 (*Alternativa Ciudadana 21*)²⁴, ainsi que des avocats et journalistes de renom²⁵, ont annoncé qu'ils assumaient la défense des 75 détenus ayant fait appel (*amparo*), convaincus qu'ils étaient tous des boucs émissaires²⁶. Le journaliste et chercheur Ricardo Raphael a insisté sur la détermination de ce groupe à défendre les prisonniers en raison des violations aux principes d'un « procès juste » (*debido proceso*)²⁷ qui se fonderait sur la présomption d'innocence, considérant ces violations si graves qu'elles en devenaient un « cas paradigmatique ». Ces arguments s'appuyaient sur la réforme portant sur la présomption d'innocence alors en cours d'intégration au droit pénal en 2009 dans le pays, ce qui ouvrait la voie à de nombreuses opportunités de libération de prisonniers²⁸.

Dix ans après donc, les avocats du CIDE qui reprennent l'affaire veulent pointer les irrégularités du Bureau du Procureur de la République PGR lors de l'arrestation massive et aléatoire de *pedranos* en 1998²⁹. La défense conteste les procédures de détention et insiste sur des points davantage techniques et juridiques que sur la dimension politique de l'affaire. En revanche, la responsabilité des « auteurs intellectuels », celle des fonctionnaires publics de niveau intermédiaire et supérieur (y compris celui du Président de la République alors en fonction, Ernesto Zedillo Ponce de León) passe totalement à la trappe.

-
24. Il s'agit d'un groupe politique proche du parti conservateur, le Parti d'Action Nationale (*Partido de Acción Nacional*, PAN), dirigé par Ricardo Raphael, neveu de l'ancien Président de la République, journaliste de télévision (Programme « Espiral » de la chaîne *Canal Once*), directeur de la Division d'Administration Publique du CIDE et à l'Institut Autonome de México.
 25. Le sénateur Eric Hugo Flores (membre de l'Église Presbytérienne), les avocats Ana Laura Magaloni Kerpel et Alejandro Posadas Urtusuástegui, et le journaliste et historien Héctor Aguilar Camín.
 26. Quarante-neuf des quatre-vingt sept détenus avaient fait appel immédiatement après leur sentence. Le CIDE décida ainsi de mettre en avant les douze cas les plus emblématiques des déficiences du système de justice mexicain, ceux des « plus innocents ».
 27. Un *debido proceso* est un principe légal par lequel l'État doit respecter tous les droits légaux que possède une personne selon la loi. C'est un processus juridique personnel selon lequel toute personne a droit à un résultat juste et équitable au cours du procès. On doit lui permettre d'être entendu et de faire valoir ses prétentions légitimes face au juge.
 28. Celle de Florence Cassez a été l'une des plus médiatiques en France.
 29. Il y avait d'autres irrégularités, comme le fait que l'institution n'avait pas fourni de traducteurs aux accusés, souvent monolingues, pour leur déposition ; on demanda aux accusés et aux survivants de répéter à plusieurs reprises leurs versions des événements, ce qui ne fut pas sans dérouter les témoins et modifier leurs versions des faits ; des « erreurs » dans les dépositions ne furent jamais rectifiées ; des jugements furent souvent reportés.

Mais le fait le plus marquant est la campagne médiatique qui enveloppe l'affaire pénale, surprenant tout le monde à la veille de la commémoration des dix ans du massacre par les Abeilles à Acteal. La publication dans la revue *Nexos* d'une trilogie signée par l'historien Hector Aguilar Camín semblable à un roman policier jette un voile sur l'événement. Cette trilogie s'accompagne d'extraits de dépositions de deux agresseurs qui ont confessé avoir participé au massacre en 1997 lors de l'enquête mise en place par le Gouverneur Jaime Sabines (2006-2012) et menée par le Bureau Spécial pour l'affaire Acteal (*Fiscalía Especial por el caso Acteal*)³⁰.

On ne sait pas précisément dans quel contexte ni quand ces dépositions-confessions ont été réalisées, si ce n'est qu'elles ont été « reconstruites » par l'avocat de la défense à partir de dépositions faites en partie en tsotsil et en partie en espagnol. Les dépositions ont été minutieusement choisies parmi les confessions de six coupables ayant admis avoir participé à l'attaque du 22 décembre. Au-delà de leur valeur dans le procès alors en cours et du caractère individuel de ces dépositions, elles fournissent de nouveaux éléments totalement éludés dans les témoignages publiés des survivants Abeilles, tels que le rôle des zapatistes, l'affrontement qui précéda le massacre, ainsi que la stratégie d'attaque des groupes d'autodéfense de Los Chorros (*pojwanej*) et le lien de ces derniers avec la Sécurité Publique.

Par exemple, la déposition de Roberto Méndez Gímenez, réalisée le 16 avril 2007, illustre cette nouvelle version du massacre :

« §41. Le jour suivant, le 22 décembre, je me suis levé à six heures du matin avec mes compagnons pour prendre le petit-déjeuner. Une fois terminé, on a commencé à se préparer. J'ai mis un uniforme bleu-marine que j'avais acheté à un élément du commandant de Sécurité Publique Felipe V. E., je ne me souviens plus de son nom ni du prix auquel il me l'a vendu. J'ai aussi mis des bottes, achetées pour deux cents pesos à cette même personne de la Sécurité publique, et j'ai noué un foulard blanc sur ma tête. Mes compagnons ne portaient aucun uniforme, juste un foulard blanc. Quelques-uns se l'étaient noués sur la tête, d'autres à l'épaule, pour que l'on puisse se distinguer en tant que membre du groupe et éviter toute confusion pendant la confrontation.

30. Posadas Urtusuástegui A., Flores H. E., « Acteal nueve años después: ¿Los culpables? », *Nexos*, n° 348, décembre 2006 ; Aguilar Camín H., « Regreso a Acteal I. La fractura (octubre, 2007) », *Nexos*, n° 358, octobre 2007 ; « Regreso a Acteal II. El camino de los muertos », *Nexos*, n° 359, novembre 2007 ; « Regreso a Acteal III. El día señalado ». *Nexos*, n° 360, décembre 2007 ; Especial Acteal, « Reconstrucción de las declaraciones ministeriales de Lorenzo Pérez Vázquez, Felipe Luna Pérez, Mariano Luna Ruiz Segundo, Roberto Méndez Gutiérrez y Alfredo o Agustín Hernández Ruiz », *Nexos*, n° 360, décembre 2007 ; Especial Acteal, « Reconstrucción de las declaraciones ministeriales de Roberto Méndez a la Fiscalía Especial del Caso Acteal », *Nexos*, n°360, décembre 2007.

« §42. À huit heures du matin, je suis sorti de la maison d'Antonio V. S., avec un "corne de bouc" [AK-47], en compagnie de [4 compagnons], eux aussi avec des "cornes de bouc", et Augustin S. G. avec un Uzi. Là, Felipe L. P., Mariano L. R. et Alfredo H. R., nous ont rejoints avec des fusils de calibre 22. Nous sommes tous allés au panthéon en passant par l'église presbytérienne qui se trouve dans la communauté d'Acteal Alto. À dix heures du matin environ, ceux de Quextic ont commencé à tirer et ils ont incendié la maison du père des frères M. P. [...] Quand nous sommes arrivés, les zapatistes nous attendaient déjà et nous ont accueillis avec des coups de feu et c'est comme ça qu'a commencé l'affrontement qui a duré jusqu'à trois heures de l'après-midi ce jour-là.

« §43. Nous avons formé deux groupes pour nous diriger vers l'école d'Acteal où se trouvaient les zapatistes. [...] Le groupe de Lorenzo allait passer par le sud, tandis que moi et mon groupe nous allions arriver par le nord, pour nous rejoindre à l'école d'Acteal. En passant par le cimetière, nous avons trouvé plusieurs tranchées mais sans personne. Nous nous sommes allongés au sol pour ramper jusqu'à l'école, mais nous n'avons réussi à avancer que sur cinquante mètres environ. Les zapatistes ont commencé à nous tirer dessus et nous avons répondu immédiatement, la confrontation a commencé vers dix heures et demi. Nous avons continué à avancer jusqu'à une petite maison qui se trouve au sud de la route, à deux cents mètres environ d'Acteal Centre, en passant par une tranchée où sont mortes deux personnes vêtues de noir et cagoulées, armées de deux cornes de bouc.

« §44. Nous avons continué à avancer vers l'école à Acteal Centre. Vers onze heures et demi, nous sommes passés à environ trente mètres d'une autre tranchée d'où on nous a encore tiré dessus, jusqu'à arriver à cinquante mètres environ de l'école. De là, j'ai pu voir qu'il y avait des membres de la Sécurité publique sur le terrain de basketball d'Acteal Centre, alors nous avons décidé d'entrer dans la chapelle en bois (*ermita*) d'Acteal qui était gardée par les zapatistes. Je suis revenu sur mes pas pendant quarante mètres environ en passant sous la tranchée précédente et suis tombé sur Lorenzo P. V. et Alfredo H. R. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas pu entrer dans l'école parce qu'ils avaient vu des membres de la Sécurité publique sur le terrain de sport. Ils m'ont dit aussi que Felipe L. P. avait été blessé et qu'il était revenu. Ils ne m'ont pas dit où. Pendant ce temps, la bataille continuait. »

Cette version a eu un effet extrêmement puissant sur l'interprétation du massacre. D'abord, elle complète les récits des survivants qui ont parlé depuis une position immobile de prière jusqu'à ce qu'ils fuient pour se cacher. Elle

confirme ce que les défenseurs des droits de l'homme et les survivants ont dénoncé pendant plusieurs années, en vain, à savoir la présence de la Sécurité Publique sur les lieux du massacre, l'achat en amont d'uniformes à un seul policier, le port d'armes de haut calibre (néanmoins sans que l'on sache où elles ont été achetées) et la division du groupe des *pojwanej* en deux groupes pour attaquer par le haut et par le sud. Mais surtout, elle introduit des éléments nouveaux et divergents par rapport aux anciennes versions : les zapatistes jusque-là absents des récits sont introduits dans le récit, l'attaque des *pojwanej* étant désormais présentée comme une « bataille » avec les zapatistes qui auraient attaqué les premiers ; certains de leurs corps morts ont été vus par les agresseurs mais ils auraient ensuite disparu ; les *pojwanej* auraient rebroussé chemin face à la crainte d'autres éléments de la Sécurité publique qu'ils ne s'attendaient pas à voir devant l'école. Ce dernier point complexifie d'ailleurs le rapport de ces groupes d'autodéfense aux forces de police, invitant à nuancer l'idée que l'on se fait généralement du paramilitarisme comme d'un lien solide, généralisé et durable.

Ainsi, les dépositions accompagnées de la trilogie réalisée par l'historien sur les faits du 22 décembre consistent à démontrer qu'il n'y a pas eu d'attaque unilatérale de groupes paramilitaires, mais bien un affrontement et une « bataille » entre deux groupes armés, les groupes d'autodéfense et les zapatistes. Cette nouvelle version ajoute une couche au mille-feuille interprétatif élaboré les années précédentes autour des victimes et survivants du massacre. Elle jette surtout un voile sur la théorie du « massacre » portée par les survivants et les défenseurs des droits de l'homme, qui suppose une unilatéralité de l'agression. L'une des techniques de la défense a consisté à déconstruire la théorie du paramilitarisme pour individualiser l'action collective violente de l'attaque. Le massacre est devenu une juxtaposition d'homicides sans intention ni organisation préalable, ce qui n'est pas sans rappeler l'interprétation de la PGR dix ans plus tôt, mais dont le dessein était alors différent.

Des « auteurs matériels » aux « prisonniers innocents »

En se déployant dans la presse nationale, ces dépositions ont participé de la réécriture non-officielle du massacre en même temps qu'elles ont servi de plaidoyer des « prisonniers innocents ». La réactivation du massacre d'Acteal en une « forme affaire » a donc mis en scène de nouveaux acteurs institutionnels, universitaires et hommes politiques à différentes échelles, et a marqué un tournant au sein de la société mexicaine. Elle s'est inscrite dans un processus de disputes et de controverses qui en ont fait une nouvelle épreuve³¹ à la fois

31. La notion d'épreuve provient des travaux de la sociologie pragmatique de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. Cf. Boltanski L., Thévenot L., *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard. Les épreuves sont des dispositifs permettant de s'accorder sur la grandeur relative des personnes et spécialement d'évaluer la pertinence de certaines de leurs prétentions ou attentes ; Cf. Blic D. de et Lemieux C., « Le scandale comme épreuve, éléments

pour les *pedranos* et l'ensemble de la société mexicaine³². La nouvelle version est venue asseoir publiquement des témoignages de prisonniers ayant confessé leur participation au massacre, en matérialisant de manière durable des données fournies de manière décontextualisée, sans en expliquer les enjeux politiques et juridiques. Mais le choix de publier des extraits de dépositions de déclarants ayant plaidé coupables n'est pas anodin, leur confession servant deux autres finalités : l'une individuelle, et souvent liée à une quête de rédemption³³ ; l'autre collective, la confession canalisant sur leur personne la responsabilité de l'attaque de nombreuses autres le 22 décembre. En d'autres termes, la confession concentre la culpabilité sur six d'entre eux pour mieux décharger les soixante-treize restants.

Dans la trilogie de *Nexos*, on peut également consulter une nouvelle chronologie réalisée par l'organisation cardéniste et comportant des éléments inédits sur le massacre. Quelques mois plus tard, je visitai Norberto Gutiérrez Guzmán, l'un des membres de cette organisation entrée en conflit avec les zapatistes en 1996. Alors que nous parlions de la libération des prisonniers d'Acteal, il a évoqué la mobilisation que j'avais vue quelques mois plus tôt au *zócalo*. Il m'a montré plusieurs documents, dont les Actes constitutifs du Comité des épouses des prisonniers innocents d'Acteal, datés d'avril et de juin 2008.

Les femmes du nouveau Comité familial des prisonniers innocents avaient cherché le soutien de Norberto, car il se considérait lui aussi comme une victime dans le conflit armé, suite à l'expropriation en 1996 par les zapatistes de la carrière de sable que lui et son groupe convoitaient de longue date. Partageant un même sentiment d'injustice, ils exigeaient du gouvernement que des mesures soient prises pour libérer les prisonniers en mettant en avant la souffrance des familles privées de leurs maris et en demandant réparation pour les dommages occasionnés, ainsi qu'un « procès juste » (*debido proceso*), les injustices en question remontant aux arrestations aléatoires de 1998. L'alliance du Comité des épouses des prisonniers avec Norberto se devait également à la fine connaissance de la bureaucratie et la maîtrise de l'espagnol de ce dernier. Cette nouvelle action collective en parallèle de la commémoration des Abeilles a croisé l'intérêt de l'historien Hector Aguilar Camín qui prenait en charge la réécriture de la nouvelle version à paraître dans la revue *Nexos*. Ce dernier s'était rendu dans la localité de Majomut et avait rencontré Norberto lors d'une courte visite en 2007, avant la publication de la trilogie. L'historien de notoriété a joué volontiers le rôle d'« entrepreneur de la cause » participant au

de sociologie pragmatique », *Politix*, n°71, pp. 9-39 : ils en donnent une définition plus agonistique, en tant que rupture en situation de dispute et de conflit, dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie.

32. Lemieux C., « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, vol.1, n°25, 2007, pp. 191-212.

33. Certains ont trouvé le salut en devenant pentecôtistes.

processus de production statutaire de la catégorie de nouvelles victimes³⁴. Il a constitué une caution morale en tant que tierce personne présentant des garanties suffisantes de neutralité et de désintéressement, utile aux prétendants du statut de victime. La publication par l'historien dans la presse nationale de la version des cardénistes de Majomut et des femmes des « prisonniers innocents » a joué un rôle fondamental en tant que ressource probatoire capitale pour faire reconnaître les coupables en victimes d'une nouvelle injustice dans l'affaire Acteal.

La finalité politique de la publication de cette nouvelle version dans la presse est donc de créer un cadre idéologique qui accompagne la procédure judiciaire pour construire une nouvelle catégorie de victimes dans l'opinion publique. La médiatisation de la technique de la défense déployée dans le cadre du procès a entraîné un retournement rhétorique qui a fait des « auteurs matériels » des « prisonniers innocents ». Les coupables dix ans plus tôt devenaient des victimes qui se plaçaient dans une même position de dénonciation du système d'administration de la justice et de revendication de leur innocence que les survivants. Cette mise en symétrie de la catégorie de victime par rapport à l'État et la justice mexicaine est allée plus loin qu'une simple « concurrence des victimes³⁵ ». En partant du constat que la quête de justice des Abeilles a généré aussi l'exclusion d'autres *pedranos* et que leur version avait évacué pendant dix ans d'autres éléments sur le massacre, la symétrisation et la réécriture de l'histoire par ces nouvelles victimes ont eu un effet extrêmement pervers sur la mobilisation des Abeilles.

Quelques mois après ces mobilisations et le procès, la quasi-totalité des prisonniers a été libérée et relogée près de Tuxtla Gutiérrez, la capitale du Chiapas. L'affaire a été d'autant plus déroutante qu'une semaine exactement après la première vague de libération de vingt prisonniers en août 2008, la chercheuse Kate Doyle a rendu publiques des archives du ministère de la Défense aux États-Unis au nom de la loi sur la transparence³⁶. Ces documents décrivent le rôle de l'Armée américaine dans le soutien militaire des groupes locaux paramilitaires au Chiapas pour attaquer les communautés pro-zapatistes de la région. Ils impliquent le ministère de la Défense nationale (SEDENA) et certains militaires qui auraient échangé protection et entraînement de groupes paramilitaires par des forces appelées HUMINT (*Human Intelligence*) contre des informations sur les « sympathisants zapatistes », en particulier dans la région de Los Altos et de Las Cañadas. Ces archives déclassifiées contredisent totalement la version du *Livre Blanc* du Bureau du Procureur qui a construit l'histoire officielle sur le massacre et confirment la

34. Lefranc S., Lilian M., *Mobilisations de victimes*, Rennes, PUR, 2009.

35. Chaumont J.-M., *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

36. La Loi de Liberté d'Information (FAOI).

thèse de la contre-insurrection soutenue par les défenseurs des droits de l'homme du CDHFBC depuis le début. Ainsi, la libération des « prisonniers innocents » voile la question du paramilitarisme sous-jacente à cette affaire, dépolitisant l'affaire et annulant toute possibilité d'enquête sur le rôle de l'État dans le massacre d'Acteal.

Le massacre d'Acteal comme rituel de répression

Que nous enseigne l'ensemble des éléments dont on dispose depuis la réactivation de l'affaire Acteal sur les violences perpétrées en 1997 ? D'abord, la dimension fratricide du massacre d'Acteal est indéniable. Il faut donc intégrer à l'analyse du crime d'État la proximité inhérente des ennemis et, partant, la dimension privée de la violence politique. Ensuite, le recours à une coercition exécutée par les acteurs locaux, notamment les caciques, a caractérisé l'hégémonie PRiste tout au long du xx^e siècle avec des relents autoritaires récurrents et chroniques. C'est dire la nécessité de dépasser la dichotomie des controverses qui opposent la violence endémique et intercommunautaire à la théorie du crime d'État, vu comme une violence exogène.

La tradition politique autoritaire du parti-État qu'a instaurée le PRI pendant soixante-dix ans s'est appuyée sur des forces militaires et policières qui ont davantage fait preuve de non-ingérence plutôt que d'action directe et active, accordant un rôle primordial aux factions locales armées, dans ce cas, les caciques locaux et les groupes d'autodéfense. Alan Knight ³⁷ donne une profondeur historique à ce qu'il nomme le « culte de l'arme » au Mexique. L'Armée n'est pas intervenue, ou très peu, dans les régions reculées, préférant s'appuyer sur le pouvoir des caciques qui utilisaient de manière sporadique la violence, ou sur la présence de mercenaires, de *pistoleros*, de gardes blanches qui ont souvent fait le « sale boulot ³⁸ » de l'Armée. C'est dire si le régime mexicain ne s'est pas tant appuyé sur une bureaucratie autoritaire comme dans le Cône Sud ou au Guatemala que sur tous ces acteurs privés et publics de la violence. Les modes de résolution anciens et non-sophistiqués des caciques et de diverses milices continuent d'être des recours privilégiés par l'appareil étatique pour rétablir l'ordre par la violence ponctuelle et imposer des sorties de conflit à moindre coût pour lui. En ce sens, ces formes de « justice par soi-même » des caciques locaux et des groupes d'autodéfense ne s'opposent pas à des expressions étatiques de répression et en constituent même des extensions.

Pour mener une anthropologie de la violence, il est aussi nécessaire d'articuler Acteal à d'autres violences politiques survenues dans des circonstances semblables, comme le massacre d'Agua Blanca (1995), les répressions

37. Knight A., « Caciquismo in the Twentieth Century México », in Knight A., Pansters W., *Caciquismo in the Twentieth Century México*, London, Institute for the Study of the Americas, 2005, pp. 1-50.

38. Hugues E. C., *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.

d'Atenco et d'Oaxaca dans un contexte préélectoral (2006), auxquels il est possible d'ajouter une longue liste de crimes commis contre les femmes dans la ville de Ciudad Juárez, le massacre d'étudiants sur la place des trois cultures de Tlatelolco en 1968 et, plus récemment, celui des étudiants d'Ayotzinapa en septembre 2014. Ces massacres sont des répressions politiques qui ont en commun de renvoyer au répertoire d'action de l'ancien parti hégémonique au pouvoir³⁹ qui s'appuie sur les caciques et autres intermédiaires locaux et régionaux de la violence. En ce sens, il est possible d'affirmer que les massacres constituent des *rituels de répression* de l'État moderne mexicain. L'expression sert à souligner avant tout le caractère itératif, chronique et standardisé des violences politiques au Mexique, notamment les assassinats et les massacres de la population la plus subversive pour l'ordre établi. Mais elle admet tout à fait que les « officiants » de la violence puissent être pluriels, se situer à plusieurs échelles, et entretenir un rapport ambivalent, voire paradoxal, à l'État.

Par exemple, le phénomène paramilitaire est intrinsèquement équivoque car il est à la fois un supplétif de l'État, son extension locale dans la vie civile et s'inscrit dans des formes de violence endémique propres à la vie communautaire. En revanche, parler d'autodéfense suppose uniquement une violence endémique : un groupe d'habitants décide de s'armer et de se faire justice par soi-même contre une menace que l'État n'est pas en mesure de régler. Ainsi, de tels groupes peuvent parfois agir de manière indépendante ou même définir des domaines où l'État a peu de moyens pour exercer son autorité. Mais ils peuvent aussi jouir de la formation, du soutien, voire de la supervision de l'État. Ainsi, dans l'affaire Acteal, il est nécessaire de distinguer les groupes d'autodéfense de Los Chorros des caciques du centre de Chenalhó. Les premiers n'ont pas eu de lien direct avec les autorités régionales et entretenaient une inimitié historique avec les caciques. Les caciques sont au contraire des intermédiaires privilégiés entre les autorités régionales et les communautés, qui emploient de manière ponctuelle et récurrente la force physique contre les dissidents. Car le régime mexicain s'est construit tout au long du xx^e siècle sur la capacité de ces élites locales à dominer par un usage équilibré de consentement et de coercition, de récompenses et de sanctions, ce qu'Alan Knight résume par la formule « *pan y palo*⁴⁰ ». Loin d'un usage prétorien de la force, les caciques opèrent sur un mode de hiérarchie politique qui se répartit sur les différents niveaux de pouvoir (national, fédéré, régional, municipal, local).

39. La nature et l'expression de ces violences politiques obligent à les différencier des dictatures du Cône Sud ou des crimes actuels perpétrés dans le cadre de la lutte contre le narcotrafic qui a plongé le Mexique dans l'une des périodes les plus violentes depuis la Révolution mexicaine.

40. La récompense, le pain, peut s'exprimer par des aides matérielles (terre, crédit, argent), être médiatisée par des bénéfices intangibles (emplois) ou non-matériels (protection contre le bâton d'un cacique rival). Le bâton, quant à lui, n'est pas systématisé comme dans un régime militaire où la violence est institutionnalisée. Au contraire, le recours à la force ne se fait que de manière ponctuelle, mais souvent de manière directe et brutale sur les corps, cf. Knight A., « Caciquismo... », *op. cit.*

Néanmoins, ce système fut marqué par la présence de plus en plus centralisée des caciques au centre de Chenalhó à partir des années 1970, la bureaucratie côtoyant un système ancien de stratification sociale. Au moment du conflit armé dans les années 1990, c'est donc un pouvoir coercitif combiné, un appareil répressif d'État via la police et l'Armée et un pouvoir hiérarchique issu des caciques municipaux et régionaux, du groupe d'autodéfense qui se sont entrelacés pour former le « massacre d'Acteal ». Elle ne peut se réduire à la seule « logique d'État », aussi structuré soit le modèle militaire du *Plan de Campaña Chiapas 94*. Et le « lien paramilitaire » s'appuie alors sur des liens clientélistes complexes et préalables aux violences. Cette idée ne remet en rien en question l'implication de l'État dans les violences politiques au Chiapas, mais signifie que les violences de 1997 ont été combinées et que plusieurs acteurs politiques et armés ont agi à différentes étapes avant et pendant la journée du 22 décembre 1997. Ainsi, il n'y a rien de contradictoire à parler de crime d'État, reconnaître la formation de groupes paramilitaires par les équipes HUMINT entre 1994 et 1997 et constater que la réalisation des violences et des attaques en 1997 s'est faite par des groupes d'autodéfense qui ont bénéficié ponctuellement du soutien des caciques du centre de Chenalhó pour « faire justice par eux-mêmes ».

La réactivation de controverses et d'affaires autour des violences politiques comme celles survenues à Acteal en 1997 tient au fait qu'elles décrivent et catalysent les transformations de la nature de l'État mexicain. Le régime mexicain se veut « moderne » et se targue fréquemment d'appartenir au « Premier monde » alors que son élite dirigeante est entachée de sang, rendant *in fine* la modernité de l'État indissociable d'une forme de violence singulière qui caractérise le régime politique mexicain contemporain. L'ethnographie et l'historiographie récentes de cette municipalité, et plus généralement du conflit armé au Chiapas, infirment le succès d'une transition démocratique des années 1990 qui aurait mis fin à la violence. Le conflit armé chiapanèque et le massacre d'Acteal ont jeté un pavé dans la mare de l'optimisme démocratique et multiculturel des promoteurs de la démocratie, rendant à l'évidence la question d'une transition d'un régime politique autoritaire à un régime pacifié plus difficile et complexe. L'histoire récente du pays confirme cet échec d'une transition démocratique qui aurait mis fin à la violence.

L'un des faits les plus surprenants dans l'affaire Acteal réside dans le paradoxe à disposer d'une quantité importante de documents alors que les questions les plus importantes sur le massacre restent dans l'ombre, comme si elles avaient été ensevelies sous le palimpseste des récits existant sur Acteal : qui sont les HUMINT et qui a été formé par ces HUMINT ? Ces paramilitaires sont-ils réellement les « auteurs matériels » emprisonnés depuis 1998 ou s'agit-il d'autres groupes totalement absents des récits existants car protégés par l'État ? Ces interrogations qui subsistent confirment que le lien entre l'ar-

mement de paysans indiens et l'Armée fédérale est un lien obscur et non assumé par l'État mexicain. Les massacres réalisés par des groupes irréguliers lui offrent la possibilité de nier sa responsabilité dans les violences exercées sur les populations tout en rejetant la responsabilité sur les civils. L'armement de civils et leur lien à l'Armée a produit un silence qui n'est pas sans rappeler la difficulté méthodologique à « décrire le caché ⁴¹ », là où des arrangements politiques, négociés en catimini, se font sur la base des relations interpersonnelles. Le lien politique entre autorités fédérales, forces publiques et groupes de pouvoir locaux est difficile, voire impossible, à « démontrer » à l'aide de « preuves » (juridiques) car il renvoie précisément au même silence et déni de l'État mexicain sur ses intentions violentes à caractère expiatoire en temps de crise. En ce sens, l'affaire Acteal éclaire le rapport de la modernité de l'État mexicain à la violence.

41. Blundo G., « Décrire le caché », in Blundo G., Olivier de Sardan J-P (dir.), *Pratiques de la description, Enquête 3*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2003, pp. 75-111.